

**Délibération n°19**

**L'AN deux mille vingt le mardi 08 décembre**, le conseil communautaire, convoqué le 02 décembre 2020 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil  
communautaire :**  
60

**Nombre de conseillers  
en exercice :**  
60

**Nombre de conseillers  
présents ou représentés :**  
60

**Nombre de votants :**  
60

**Date de convocation :**  
02 décembre 2020

**Date d'affichage du  
compte-rendu :**  
16 décembre 2020

**Objet : Développement  
agricole : remise en culture des  
terres délaissées : préemption  
de la SAFER à Mozac et Riom**

**PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, , M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, , M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**

Mme GRENIER Arlette, Mme PALASSE Brigitte, **suppléantes.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**Absents représentés ou suppléés :**

- M AGBESSI Eric *a donné pouvoir* à M DUBOIS Gérard,
- M AYRAL Jean-Paul *a donné pouvoir* à M MELIS Christian,
- M CHAUVIN Lionel *a donné pouvoir* à Mme CACERES Marie,
- M MESSEANT Jean-François *a donné pouvoir* à Mme ABELARD Nathalie,
- Mme PANIAGUA Murielle *a donné pouvoir* à M REGNOUX Marc,
- Mme PARRAIN Karine *a donné pouvoir* à M BRAULT Charles,
- Mme ROUSSEL Sandrine *a donné pouvoir* à M PECOUL Pierre,
- M THEVENOT Laurent *a donné pouvoir* à Mme DUPONT Laurence,
  
- M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de PULVERIERES, remplacé par Mme GRENIER Arlette, suppléante,
- M CHANSARD Gérard, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme PALASSE Brigitte, suppléante,

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : M CHASSAGNE Eugène**

**Rapport n°19 – Développement agricole : remise en culture des terres délaissées : préemption de la SAFER à Mozac et Riom**

Vu l'arrêté préfectoral N°18 02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,

Vu l'étude agricole et foncière réalisée sur l'ensemble du territoire communautaire de Riom Limagne et Volcans en 2017 et 2018, et notamment l'action « porter et impulser des actions foncières pour la reconquête agricole »,

Vu la notification SAFER N°63 18 4526 01 du 8 octobre 2018, concernant les terrains suivants :

Commune	Lieu-dit	Parcelle	Surface en m <sup>2</sup>	Nature	Zonage PLU
Mozac	La Vaye Ouest	AB 125	497	Terre	N
Mozac	La Vaye Ouest	AB 127	388	Terre	N
Mozac	La Vaye Ouest	AB 133	136	Vigne	N
Riom	Les Martres de Madargue	ZB 608	772	Terre	N
Riom	Ronchalon	ZA 144	1630	Terre	N
<b>TOTAL</b>			<b>3423</b>		

Considérant que l'acquisition de ces terrains participe à la mise en œuvre de l'action de remise en culture des terres délaissées définie par l'étude agricole et foncière,

Considérant que la préemption de ces parcelles a été réalisée par la SAFER et que celle-ci a transmis à Riom Limagne et Volcans la promesse unilatérale d'achat correspondante avec un prix de vente de 3 550 € TTC (prix de vente + frais SAFER),

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité décide :**

- **D'approuver l'acquisition des terrains AB 125, AB 127, AB 133 à Mozac et ZB 608, ZA 144 à Riom, préemptés par la SAFER à la demande de la collectivité, au prix de 3 550 € TTC,**
- **De désigner Maître Christophe TISSANDIER pour rédiger l'acte,**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce projet.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 09 décembre 2020***

***Le Président***

**Frédéric BONNICHON**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*